

21 mars 2005

Sous embargo jusqu'au lundi 21 mars 2005, à 16 heures (heure de la BCE - heure d'Europe centrale)

COMMUNIQUE DE PRESSE

DECLARATION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS RELATIVE AU RAPPORT DU CONSEIL ECOFIN SUR L'AMELIORATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE DE STABILITE ET DE CROISSANCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE est sérieusement préoccupé par les modifications qu'il est prévu d'apporter au Pacte de stabilité et de croissance. Il convient d'éviter que les modifications concernant le volet correctif n'ébranlent la confiance dans le cadre budgétaire de l'Union européenne et la soutenabilité des finances publiques dans les États membres de la zone euro. En ce qui concerne le volet préventif du Pacte, le Conseil des gouverneurs prend également acte de certaines modifications prévues qui vont dans le sens du renforcement éventuel de ce mécanisme.

Des politiques budgétaires saines et une politique monétaire axée sur la stabilité des prix sont essentielles pour le succès de l'Union économique et monétaire. Elles constituent des conditions indispensables à la stabilité macroéconomique, à la croissance et à la cohésion dans la zone euro. Il est impératif que les États membres, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne mettent en œuvre le cadre révisé d'une manière rigoureuse et cohérente, propice à la conduite de politiques budgétaires prudentes.

Plus que jamais, il importe au plus haut point, dans les circonstances actuelles, que l'ensemble des parties concernées assument leurs responsabilités respectives. Le public et les marchés peuvent être assurés que le Conseil des gouverneurs reste fermement attaché à l'accomplissement de sa mission, qui est de maintenir la stabilité des prix.

Banque centrale européenne

Division Presse et information

Kaiserstrasse 29, D-60311 Francfort-sur-le-Main

Tél.: 0049 69 1344 7455, Télécopie: 0049 69 1344 7404

Internet: http://www.ecb.int

Reproduction autorisée en citant la source.